

Communiqué de presse national

COMMUNIQUÉ DE LA SOCIÉTÉ - GAEC Froidevaux Cornuet

La Brosse, 37600 PERRUSSON

19/07/2019

Suite à un autocontrôle sur des fromages mettant en évidence la présence de *Salmonella* Enteritidis et des cas humains de salmonellose potentiellement en relation épidémiologique, l'établissement GAEC Froidevaux Cornuet procède au retrait de la vente des produits suivants :

- Nature des produits : Fromage de brebis lactique au lait cru, Fromages de brebis lactique au thym au lait cru, Faisselle de brebis (pot plastique de 200g ou 400g)
- Marque commerciale : Pur brebis du Lochois, GAEC Froidevaux Cornuet
- Numéro d'identification vétérinaire du fabricant : **FR 37 183 031 CE**
- Période de commercialisation : produits vendus entre le 20 mai 2019 et le 20 juillet 2019.

Ces produits ont été vendus en direct à la ferme, sur le marché de Loches (37) et auprès de détaillants (crémiers fromagers) ou de grossistes qui en assurent la distribution au niveau national. Les magasins concernés ont mis en place des affichettes dans leurs points de vente afin d'informer les consommateurs. En cas de doute sur le fromage qu'il détiendrait, il est recommandé au consommateur de se rapprocher de son fournisseur.

Il est donc demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente où ils ont été achetés.

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements), d'apparition brutale, souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête, qui surviennent généralement 6 à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées.

Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur le site : agriculture.gouv.fr/alimentation/alerte-alimentation

